

Une meilleure assurance maladie ?

On a vu dans un précédent article que l'initiative socialiste dite "Pour une meilleure assurance maladie" n'apporte pas d'améliorations révolutionnaires au sujet de la couverture de l'ensemble de la population, puisque les Suisses et les étrangers résidant en Suisse sont déjà pratiquement tous assurés contre la maladie. On a vu également qu'en mettant aveuglément les frais de maladie à la charge des salaires, cette initiative pourrait aller à l'opposé de son but.

En ce qui concerne le postulat qui voudrait instaurer plus de justice sociale, en exigeant la répartition équitable des charges entre plus riches et moins riches, il faut relever un aspect de l'assurance maladie que les auteurs de l'initiative semblent ignorer : le risque de maladie (sauf s'il s'agit de maladies graves, particulièrement de maladies nécessitant l'hospitalisation) est un risque éminemment influencé par le comportement personnel. En effet, suivant leur éducation, leur courage, leur bon sens, leur sens civique, deux personnes peuvent avoir, face à un même mal, une attitude diamétralement opposée. Tandis que l'une ne s'écoute pas, ne va pas consulter un médecin au premier éternuement, mais continue son activité en prenant certaines précautions, l'autre, au contraire, aggrave son mal par la fausse représentation qu'elle s'en fait, par son absence de volonté ou la simple illusion de se croire intéressante.

Le philosophe français Alain écrivait, en 1922, dans ses Propos (page 369) :

"Thalès, Bias, Démocrite et les autres vieillards fameux des temps anciens avaient sans doute une tension artérielle peu satisfaisante dans le temps où ils commençaient à perdre leurs cheveux; mais ils n'en savaient rien; ce n'était pas un petit avantage. Les solitaires de la Thébaine se trouvaient encore mieux placés; ils espéraient la mort au lieu de la craindre, ils vivaient très longtemps.

Si l'on étudiait physiologiquement et de très près l'inquiétude et la crainte, on verrait que ce sont des maladies qui s'ajoutent

aux autres et en précipitent le cours, en sorte que celui qui sait qu'il est malade, et qui le sait d'avance par l'oracle médecin, se trouve deux fois malade. Je vois que la crainte nous conduit à combattre la maladie par le régime et par les remèdes; mais quel régime nous guérira de craindre ?

Il faut arriver à considérer ceci, que les mouvements de la crainte vont naturellement aggraver le mal. Celui qui craint de ne pas dormir est mal disposé pour dormir et celui qui craint son estomac est mal disposé pour digérer. Il faudrait donc plutôt mimer la santé que la maladie."

L'attitude psychique à l'égard de la maladie ne dépend pas de la fortune ou du revenu du patient, mais de sa détermination à vivre et de la conscience qu'il a de ses responsabilités. Le clivage de la population, en ce qui concerne la maladie et le recours plus ou moins justifié aux soins, ne s'établira pas entre salariés et non salariés, mais entre courageux et défaitistes, entre citoyens conscients de leurs responsabilités et dilapidateurs. Les conséquences peuvent être graves pour les individus et pour l'Etat.

Le fait de dépersonnaliser l'assurance maladie en en répartissant les charges uniformément sur les salaires et sur l'Etat développe l'irresponsabilité générale et son corollaire : l'inflation des frais.

Nous pourrions illustrer cette assertion par un fait, en apparence banal : depuis quelque temps, les grands magasins d'alimentation ne mettent plus de sacs en papier gratuitement à la disposition de leurs clients. Il faut les payer 10 ou 20 centimes. Cette mesure a fait diminuer la consommation des sacs de 33 % à Migros et de 50 % dans les coopératives. La gratuité entraînait manifestement le gaspillage. Il en est, hélas, de même en ce qui concerne les frais de maladie : Les statistiques nous apprennent que, dans les pays où ces frais sont réputés "gratuits", c'est-à-dire supportés par l'Etat (en réalité par les contribuables !), leur progression atteint des taux insensés. C'est le cas notamment au Canada, en Grande-Bretagne et en Suède. Dans d'autres pays, où ils sont partiellement couverts par les contributions des salariés, celles-ci atteignent également des taux

très élevés; en France, ils étaient de 15 % en 1971.

Et finalement, qui supporte ces dépenses ? Ce sont toujours les salariés : les salariés par leurs impôts, les salariés par les retenues sur leur salaire, les salariés encore par la hausse du prix des produits de consommation.

Sous un prétexte de "justice sociale", on peut ainsi arriver à violer la simple justice, en faisant supporter, sans discrimination, des cotisations ou des impôts exagérés aux salariés consciencieux, pour financer une assurance maladie mise excessivement à contribution par des malades imaginaires.

Dans le système actuel d'assurance maladie et dans celui qui est proposé par les Chambres fédérales, il est encore possible de freiner l'explosion des frais.

Si l'initiative socialiste était acceptée, ce frein n'existerait plus. On peut d'ores et déjà prévoir qu'avant la fin de ce siècle les 2/3 environ des salaires serviront à alimenter les charges sociales.

Que restera-t-il alors de la liberté individuelle, condition indispensable de l'initiative personnelle ?
